

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **15 avril** à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND** Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Monique **RAVOUNA**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Absents : Mmes Caroline **FERRAND**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Exposé du Président.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **65.328,83 €** en dépenses et en recettes, cette section reprend les écritures suivantes :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général 54.828,83 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 10.400,00 €.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (secours)..... 100,00 €.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2023..... 4.828,83 €.
- Chapitre 70 - Produits des services 18.500,00 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations 42.000,00 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 22 avril 2024
Le Président,

